

AL HIFADH SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2009

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » ainsi que sur la composition de ses actifs pour la période allant du 1er juillet 2009 au 30 septembre 2009.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « AL HIFADH SICAV » comprenant le bilan au 30 septembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2009, les emplois de la société « AL HIFADH SICAV » dans les organismes de placements collectifs de valeurs mobilières ont dépassé, à plusieurs reprises, la limite de 5% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Les emplois de la société « AL HIFADH SICAV » dans les placements constitués par les billets de trésorerie émis par AL WIFAK LEASING ont atteint, au 30 septembre 2009, 10,78% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

A notre avis, et en dehors des deux observations citées au niveau des paragraphes précédents, les états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Adnène ZGHIDI

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2009
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	30-sept.-09	30-sept.-08	31-déc.-08
Portefeuille-titres	3.1	12 895 454,740	5 429 069,497	5 977 906,190
Obligations et valeurs assimilées		4 258 792,922	600 514,623	1 065 757,646
Emprunts d'Etat et valeurs assimilés		7 742 606,318	340 240,418	4 353 470,574
Titres des Organismes de Placement Collectif		894 055,500	4 488 314,456	558 677,970
Placements monétaires et disponibilités	3.3	14 164 364,702	1 014 528,729	3 576 077,066
Placements monétaires		14 218 890,420	1 000 891,334	3 027 581,555
Disponibilités		-54 525,718	13 637,395	548 495,511
Créances d'exploitation	3.5	25 303,707	2 836,364	32 009,538
TOTAL ACTIF		27 085 123,149	6 446 434,590	9 585 992,794
Passif				
Opérateurs Créditeurs	3.6	41 899,617	3 238,972	18 157,614
Autres créditeurs divers	3.7	16 265,624	3 977,766	7 313,699
TOTAL PASSIF		58 165,241	7 216,738	25 471,313
Actif net		27 026 957,908	6 439 217,852	9 560 521,481
Capital	3.8	26 303 324,349	6 409 447,937	9 470 862,576
Sommes distribuables		723 633,559	29 769,915	89 658,905
Résultat d'exploitation de la période		452 238,656	5 354,438	57 468,228
Régularisation du résultat d'exploitation de la période		271 166,324	24 415,477	32 190,677
Sommes distribuables des exercices antérieurs		228,579	0,000	0,000
ACTIF NET		27 026 957,908	6 439 217,852	9 560 521,481
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		27 085 123,149	6 446 434,590	9 585 992,794

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er juillet au 30 sep. 2009	Période du 1er janvier au 30 sep. 2009	Période du 1er juillet au 30 sep. 2008	Période du 1er janvier au 30 sep. 2008	Période du 1er janvier au 31 décembre 2008
Revenus du portefeuille titres	3.2	116 585,025	326 067,069	2 209,663	2 209,663	49 385,179
Dividendes des OPCVM		0,000	56 188,500	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations de sociétés		50 288,382	82 179,468	1 317,025	1 317,025	12 242,318
Revenus des emprunts d'Etat et valeurs assimilées		66 296,643	187 699,101	0,000	0,000	37 142,861
Revenus des autres valeurs		0,000	0,000	892,638	892,638	0,000
Revenus des placements monétaires	3.4	134 634,331	246 027,586	7 850,764	10 361,513	38 958,003
Revenus des bons de trésors		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des billets de trésorerie		62 905,868	70 748,049	0,000	0,000	0,000
Revenus des certificats de dépôt		29 102,667	93 027,723	7 764,087	10 274,836	36 290,502
Revenus des Dépôts à Terme		40 126,487	75 937,831	0,000	0,000	1 338,733
Revenus des comptes à vue		2 499,309	6 313,983	86,677	86,677	1 328,768
		251 219,356	572 094,655	10 060,427	12 571,176	88 343,182
Charges de gestion des placements	3.9	(41 899,617)	(91 664,811)	(2 770,965)	(3 238,972)	(21 396,586)
		209 319,739	480 429,844	7 289,462	9 332,204	66 946,596
Autres produits		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	3.10	(13 870,055)	(28 191,188)	(3 182,560)	(3 977,766)	(9 478,368)
		195 449,684	452 238,656	4 106,902	5 354,438	57 468,228
Régularisation du résultat d'exploitation		132 574,060	271 166,324	24 415,477	24 415,477	32 190,677
Report à nouveau		48,285	228,579	0,000	0,000	0,000
		328 072,029	723 633,559	28 522,379	29 769,915	89 658,905
Report à nouveau (annulation)		(48,285)	(228,579)	0,000	0,000	0,000
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(132 574,060)	(271 166,324)	(24 415,477)	(24 415,477)	(32 190,677)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(977,503)	(1 438,591)	3 904,710	3 904,710	2 707,610
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		29 555,008	53 070,127	741,415	741,415	42 973,593
Frais de négociation		(2 699,364)	(5 014,448)	(1 299,794)	(1 299,794)	(3 160,028)
Résultat de la période		221 327,825	498 855,744	7 453,233	8 700,769	99 989,403

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1 juil au 30 sep. 2009	Période du 1er janv au 30 sep 2009	Période du 1 juil au 30 sep 2008	Période du 1 janv au 30 sep 2008	Période du 1 janv au 31 déc 2008
Variation de l'actif net résultant des opérations	221 327,825	498 855,744	7 453,233	8 700,769	99 989,403
Résultat d'exploitation	195 449,684	452 238,656	4 106,902	5 354,438	57 468,228
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(977,503)	(1 438,591)	3 904,710	3 904,710	2 707,610
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession des titres	29 555,008	53 070,127	741,415	741,415	42 973,593
Frais de négociation	(2 699,364)	(5 014,448)	(1 299,794)	(1 299,794)	(3 160,028)
Distribution de dividendes	83,903	(89 430,326)	0,000	0,000	0,000
Transaction sur capital	5 685 501,553	17 057 011,009	5 430 517,083	5 430 517,083	9 460 532,078
Souscription	23 272 908,395	74 597 592,937	5 916 596,127	5 916 596,127	24 899 859,324
Capital	22 607 300,000	73 182 100,000	5 890 400,000	5 890 400,000	24 720 900,000
Régularisation des sommes non distribuables	126 391,869	355 565,771	(401,909)	(401,909)	44 993,922
Régularisation des sommes distribuables	539 216,526	1 059 927,166	26 598,036	26 598,036	133 965,402
Rachat	17 587 406,842	57 540 581,928	486 079,044	486 079,044	15 439 327,246
Capital	17 085 200,000	56 470 500,000	483 900,000	483 900,000	15 291 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	95 528,758	281 321,086	(3,515)	(3,515)	45 752,521
Régularisation des sommes distribuables	406 678,084	788 760,842	2 182,559	2 182,559	101 774,725
Variation de l'actif net	5 906 913,281	17 466 436,427	5 437 970,316	5 439 217,852	9 560 521,481
Actif net					
En début de période	21 120 044,627	9 560 521,481	1 001 247,536	1 000 000,000	0,000
En fin de période	27 026 957,908	27 026 957,908	6 439 217,852	6 439 217,852	9 560 521,481
Nombre d'actions					
En début de période	206 186	94 291	10 000	-	-
En fin de période	261 407	261 407	64 065	64 065	94 291
Valeur liquidative	103,390	103,390	100,510	100,510	101,393
Taux de rendement	0,94%	2,90%	0,38%	0,51%	1,39%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2009**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

NOTE 1. : PRESENTATION DE LA SOCIETE

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi no95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2. : Référentiel et principes comptables appliqués

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 septembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 30/09/2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Note 2.2. Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels de la SICAV EL HIFADH sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Note 2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Note 2.2.2. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus). Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Note 2.2.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 3. : Les éléments du bilan et de l'état de résultat**Note 3.1. : Portefeuille titres**

Le solde de ce poste se détaille comme suit:

Désignation du titre	nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30 septembre 2009	% actif
Titres OPCVM				
Actions des SICAV	8 500	892 786,481	894 055,500	3,30%
actions SICAV FIDELITY	8 500	892 786,481	894 055,500	3,30%
Obligations de sociétés et valeurs assimilées				
Obligations admises à la cote	52 917	4 181 693,067	4 258 792,922	15,72%
Amen Bank 2006	300	24 092,747	24 788,172	0,09%
ATB 2007/1	4 200	386 428,520	393 250,900	1,45%
ATL 2007/1	1 330	79 800,000	80 152,184	0,30%
BTKD 2006	4 000	240 139,544	249 576,087	0,92%
CIL 2002-3	300	6 041,430	6 222,870	0,02%
CIL 2007-1	300	24 208,848	25 104,768	0,09%
GL 2003-2	7 527	302 120,428	313 157,481	1,16%
TL 2006-1	7 720	464 028,960	485 145,146	1,79%
TL SUB 2007	500	30 000,000	30 285,200	0,11%
TLS 2008-1	1 000	80 228,000	81 288,000	0,30%
UIB 2009/1 (20 ANS)	25 000	2 500 000,000	2 524 360,000	9,32%
UTL 2004	505	30 336,290	31 191,558	0,12%
UTL 2005	235	14 268,300	14 270,556	0,05%
Obligations non admises à la cote	0	0,000	0,000	0,00%
Néant				
Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier	7 230	7 560 564,400	7 742 606,318	28,59%
BTA 6,75 - 07/2017	1 000	1 020 300,000	1 032 579,200	3,81%
BTA 6,75 - 04/2010 (10 ans)	2 014	2 043 138,000	2 094 687,139	7,73%
BTA 6.9 9 MAI 2022	850	871 132,000	889 896,223	3,29%
BTA 6-03/2012 (6 ANS)	216	220 752,000	226 433,146	0,84%
BTA 7,5 - 04/2014 (10 ans)	2 132	2 316 342,000	2 376 691,790	8,77%
BTA 7 - 02/2015 (10 ans)	871	926 665,400	957 851,068	3,54%
BTA 8,25 - 07/2014 (12 ans)	147	162 235,000	164 467,752	
TOTAL		12 635 043,948	12 895 454,740	47,61%

Note 3.2 : Les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er juillet au 30 sep. 2009	Période du 1er janvier au 30 sep. 2009	Période du 1er janvier au 30 sep. 2008
Dividendes	0,000	56 188,500	0,000
- des Titres OPCVM	0,000	56 188,500	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées	116 585,025	269 878,569	2 209,663
Revenus des obligations de sociétés	50 288,382	82 179,468	1 317,025
- intérêts	50 288,382	82 179,468	1 317,025
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	66 296,643	187 699,101	892,638
- intérêts	66 296,643	187 699,101	892,638
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000
Revenus des autres valeurs	0,000	0,000	0,000
- intérêts	0,000	0,000	0,000
TOTAL	116 585,025	326 067,069	2 209,663

Note 3.3. Les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2009 à 14 164 364,702DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nbre	Coût d'acqui.	Valeur actuelle	% actif net
Placements monétaires		14 033 817,148	14 218 890,420	52,50%
Emetteur STUSID BANK				
Certificats de dépôt STUSID BANK à plus d'1 an	3	2 500 000,000	2 566 789,334	9,48%
Certificats de dépôt 730J échéance 23/10/2010	1	1 000 000,000	1 043 218,000	3,85%
Certificats de dépôt 730J échéance 24/09/2010	1	1 000 000,000	1 000 891,334	3,70%
Certificats de dépôt 730J échéance 06/10/2010	1	500 000,000	522 680,000	1,93%
Dépôt à Terme STUSID BANK à plus d'1 an	14	4 600 000,000	4 664 532,082	17,22%
DAT STUSID BANK à plus d'un an	14	4 600 000,000	4 664 532,082	17,22%
Emetteur AL WIFAK LEASING				
Billets de trésorerie à plus d'un an	2	2 500 000,000	2 523 105,752	9,32%
Billets de trésorerie à plus d'1 an Alwifack	1	1 500 000,000	1 520 212,602	5,61%
Billets de trésorerie à plus d'1 an Alwifack	1	1 000 000,000	1 002 893,150	3,70%
Billets de trésorerie à moins d'un an	1	395 581,854	396 261,091	1,46%
Billets de trésorerie à moins d'1 an Alwifack	1	395 581,854	396 261,091	1,46%
Emetteur ATTIJARI LEASING				
Billets de trésorerie à plus d'un an	1	1 300 000,000	1 305 744,219	4,82%
Billets de trésorerie à plus d'1 an Attijari Leasing	1	1 300 000,000	1 305 744,219	4,82%
Emetteur INTERMETAL				
Billets de trésorerie à plus d'un an	1	2 000 000,000	2 022 584,110	7,47%
Billets de trésorerie à plus d'1 an Intermetal	1	2 000 000,000	2 022 584,110	7,47%
Emetteur STEQ				
Billets de trésorerie à moins d'un an	1	738 235,294	739 873,832	2,73%

Billets de trésorerie à moins d'1 an STEQ	1	738 235,294	739 873,832	2,73%
Disponibilités		-54 525,718	-54 525,718	-0,20%
Dépôts à vue		1 634 032,637	1 634 032,637	6,03%
Sommes à l'encaissement		224 121,454	224 121,454	0,83%
Sommes à régler		-1 912 679,809	-1 912 679,809	-7,06%
TOTAL		13 979 291,430	14 164 364,702	52,30%

Note 3.4. Les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit:

Désignation	Période du 1er juillet au 30 2009	Période du 1er janvier au 30 2009	Période du 1er janvier au 30 2008
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	62 905,868	70 748,049	0,000
Intérêts des certificats de dépôt	29 102,667	93 027,723	10 274,836
Intérêts des autres placements	40 126,487	75 937,831	0,000
Intérêts des comptes courants	2 499,309	6 313,983	86,677
TOTAL	134 634,331	246 027,586	10 361,513

Note 3.5. Les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent à 25 303, 707 DT au 30/09/2009 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2009	Montant au 30/09/2008
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	23 003,707	2 796,364
Agios créditeurs à recevoir	2 300,000	40,000
TOTAL	25 303,707	2 836,364

Note 3.6. Les opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2009 à 41 899, 617 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2009	Montant au 30/09/2008
Rémunération Distributeurs	14 964,150	1 156,774
Rémunération gestionnaire	17 956,977	1 388,131
Rémunération dépositaire	8 978,490	694,067
TOTAL	41 899,617	3 238,972

3.7. Autres Créditeurs Divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2009 à 16 265,624 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaires aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2009	Montant au 30/09/2008
Redevance CMF	2 123,086	461,378
Provision jeton de présence	4 493,759	1 918,028
Honoraires commissaire aux comptes	9 469,907	1 598,360
TCL	173,872	0,000
Impôt à payer	0,000	0,000
Frais dépositaires à payer	5,000	0,000
TOTAL	16 265,624	3 977,766

Note 3.8. Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital initial au 01/01/2009

Montant	9 429 100,000
Nombre de titres	94 291

Souscriptions réalisées (en nominal)

Montant	73 182 100,000
Nombre de titres émis	731 821

Rachats effectués (en nominal)

Montant	56 470 500,000
Nombre de titres rachetés	564 705

Capital au 30-09-2009

Montant (en nominal)	26 140 700,000
Sommes non distribuables	162 624,349
Montant du capital au 30/09/2009	26 303 324,349

Nombre de titres

261 407

Note 3.9. Les charges de gestion des placements

Les charges des placements se détaillent comme suit:

Désignation	Période du 1er juillet au 30 sep. 2009	Période du 1er janvier au 30 sep. 2009	Période du 1er janvier au 30 sep. 2008
Rémunération Distributeurs	14 964,150	32 737,431	1 156,774
Rémunération gestionnaire	17 956,977	39 284,911	1 388,131
Rémunération dépositaire	8 978,490	19 642,469	694,067
TOTAL	41 899,617	91 664,811	3 238,972

Note 3.10. Les autres charges

Les autres charges des placements se détaillent comme suit:

Désignation	Période du 1er juillet au 30 sep. 2009	Période du 1er janvier au 30 sep. 2009	Période du 1er janvier au 30 sep. 2008
Rémunération commissaire aux comptes	5 872,604	9 470,734	1 598,360
Redevance CMF	5 985,534	13 094,697	461,378
Jetons de présence	1 512,296	4 487,574	1 918,028
Autres impôts	499,621	1 138,183	0,000
TOTAL	13 870,055	28 191,188	3 977,766

Note 4. Autres informations**Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation "TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions de AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.